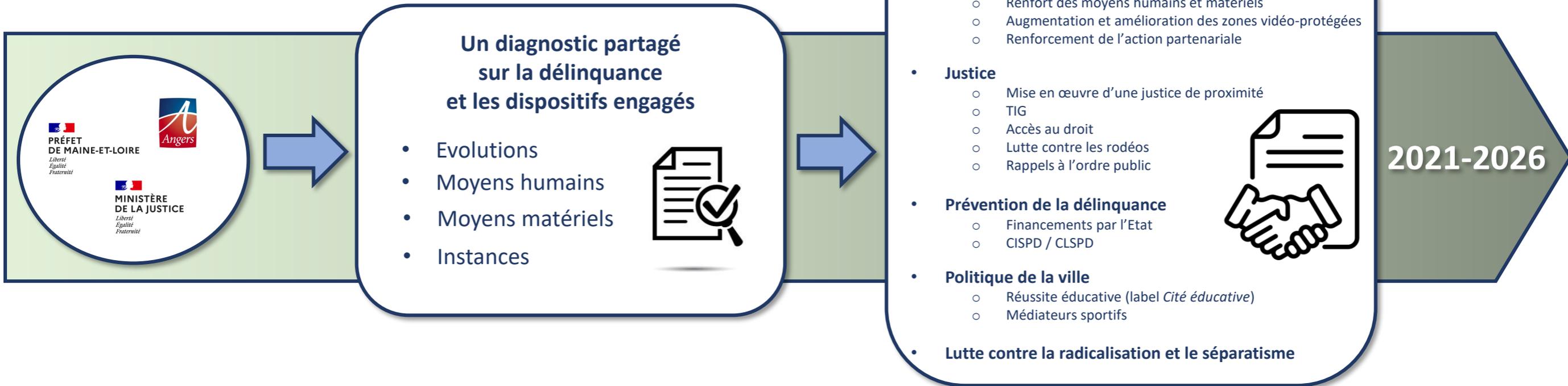


- Un partenariat qui consacre le continuum de sécurité



# Convention de coordination des interventions de la police municipale et de la police nationale

Un outil contractuel  
entre l'Etat et la Ville d'Angers



qui définit les relations  
entre la DDSP et la PM d'Angers



- **La coordination des services** (nature, lieux et conditions des interventions)
- **Les modalités de la coordination** (rencontres, échange de l'information, communication opérationnelle)
- **La coopération opérationnelle renforcée** (missions et contrôles communs, sécurisation des grands rassemblements, sécurité du quotidien)

sur la base  
d'un diagnostic local de sécurité



3 priorités

- **La prévention des facteurs de rupture**
- **Le développement de l'aide aux victimes et de l'accès au droit**
- **L'amélioration de la sécurité et de la tranquillité publique**

## LE LANCEUR DE BALLE DE DÉFENSE : UN ÉQUIPEMENT DISSUASIF DESTINÉ À ASSURER L'INTÉGRITÉ PHYSIQUE DES AGENTS

### Des contextes d'intervention bien précis

- **Violences urbaines** (barricades, guet-apens...) avec volonté de venir au contact
- **Individus en nombre et hostiles** désireux de porter atteinte aux agents et autres intervenants (sapeurs-pompiers)

### Une plus-value opérationnelle incontestable

- Une **dissuasion franche** par un impact visible fort (à l'instar du PIE)
- Une **balistique permettant de maintenir une distance de sécurité** (supérieure à celle du PIE)
- Une **répétition de tirs possible** (à la différence du PIE)

### Une formation professionnelle et des cycles d'entraînement réguliers

- Formation assurée par le CNFPT
- 1 agent PM diplômé MMA (moniteur au maniement des armes)

# Les chiffres-clés de la vidéoprotection

(au 25/10/2021)

## 150

caméras déployées  
sur l'ensemble de la ville

## 20

nouvelles caméras  
déployées depuis le 01/01/2021

## 135

Réquisitions judiciaires

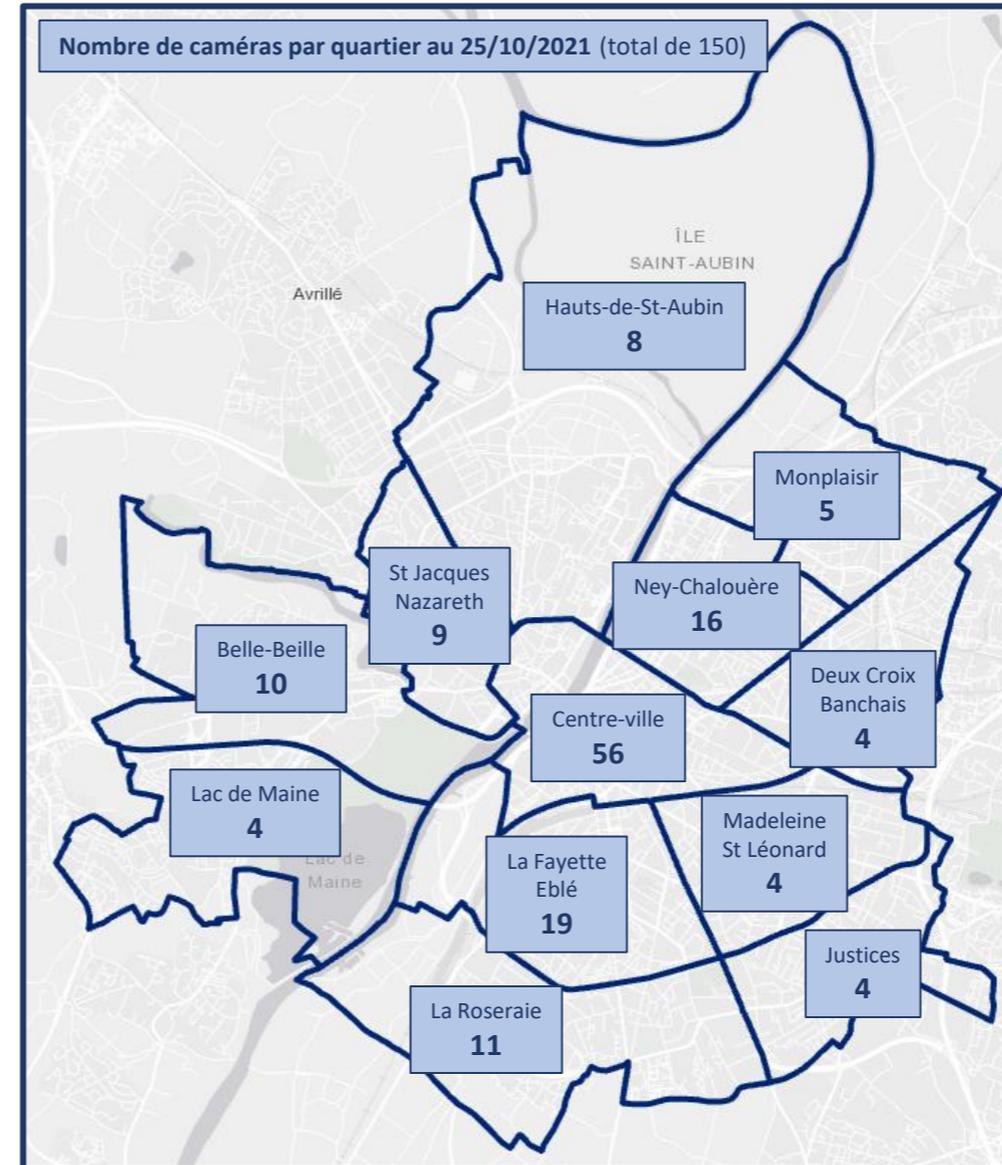
(Police nationale : 128 / Gendarmerie nationale : 7)

2020 : 114

2019 : 167

2018 : 134

2017 : 111



angers.fr

